

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 126 (2000)
Heft: 06

Anhang: Cahiers de l'ASPA N Suisse occidentale, année 18, no 1
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

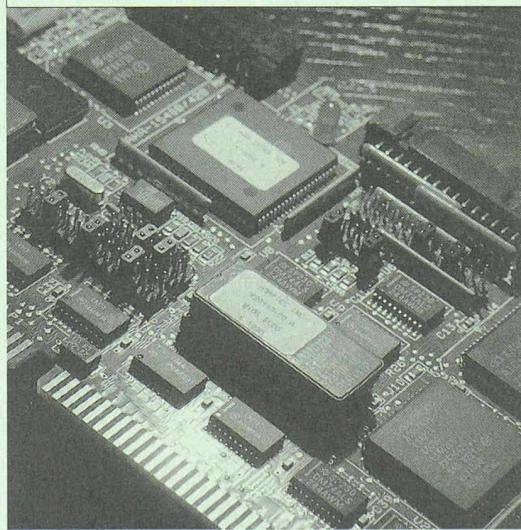
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CAHIERS DE L' ASPLAN SUISSE OCCIDENTALE

Les Cahiers de l'ASPLAN-SO sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

SOMMAIRE

Le billet du nouveau président (P. Aeby)	II
DEMAIN, LA VILLE	
Éditorial	III
Les limites politiques de la ville (Ch. Wiesmann)	IV
La ville virtuelle (J. Vicari)	V
Pauvreté urbaine et politique sociale (A. Cuñha)	VII
Comment enseigne-t-on la ville aux enfants? (M. Miéville)	IX
Les nouveaux pôles urbains vaudois (Cl. Wasserfallen)	XI
Demain, vive la ville (R. Pagani)	XIII
RÉPLIQUE	
Non à l'énergie éolienne (O. Lador)	XV
PUBLICATIONS, AGENDA	
	XVI



1

Cahier ASPLAN-SO N° 22 mars 2000

18^e année - Tiré à part du N° 6
de la revue *Ingénieurs et architectes suisses*

VICTOR, BEAT, EXPO.02 ET LES AUTRES...

Pas facile pour le nouveau président de l'ASPAÑ-SO de sacrifier à l'usage des éditos de nos cahiers. C'est vrai que bien des choses ont changé en quelques mois, par la volonté des membres de notre comité et de l'assemblée générale. C'est l'occasion de répéter ici notre reconnaissance au président et au secrétaire sortant qui ont grandement contribué à mettre en place notre nouvelle organisation et la plate-forme d'action 2000.

C'est vrai que nous démarrons avec une structure de secrétariat en partie bénévole, de nouvelles synergies avec l'ASPAÑ suisse, notre grande sœur, un budget amaigri, mais un plan de recrutement redoutable. Dans ce contexte, il vaut la peine de relever les contacts que nous avons immédiatement (re)noués avec Expo 02 et sa nouvelle directrice, Nelly Wenger, qui n'a pas encore oublié que l'aménagement fut son pain quotidien. Notre offensive est pacifique mais réelle. Nous faisons table rase des malentendus et frustrations du passé et nous nous posons en partenaires

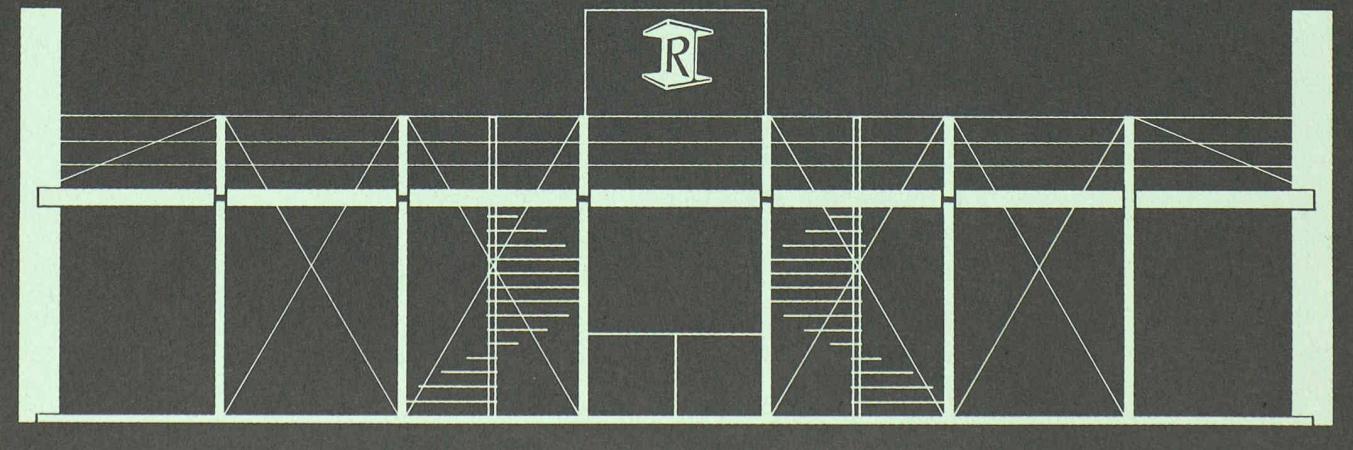
naires compétents ouverts à toute collaboration, pour autant qu'elle soit désirée.

J'aime à dire que l'aménagement souffre de n'avoir pas de lobby, car il exige la coordination de tous les intérêts particuliers dans le but louable de pouvoir continuer à façonner le territoire en vue d'un développement durable. Il doit bien y avoir un moyen de communiquer ce message à l'occasion de l'Expo. Nous en saurons plus au mois d'avril et nos lecteurs seront informés dans le détail, car la transparence est une des premières valeurs d'un bon aménagement. Je conclus en vous lançant un appel de soutien et pour que chacun de nous se sente concerné par les futures activités de notre association qui doit aujourd'hui impérativement augmenter le nombre de ses adhérents. Je ne doute pas un instant que nos démarches aboutiront et que nous pourrons présenter un bilan 2000 prometteur.

Pierre Aeby, président

RAMELET SA
MAISON FONDÉE EN 1902
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

le savoir faire métallique



ÉDITORIAL

Pour faire suite au premier cahier de l'an dernier consacré à un bilan sur la ville, nous nous tournons aujourd'hui sur la ville de demain. Il est toujours délicat et périlleux de s'aventurer dans l'utopie urbaine. Les théoriciens de la ville en ont fait la preuve: sauf exception, les modèles de ville imaginés n'ont pas vu le jour et les villes projetées dans un espace vierge – de type Brasilia, par exemple – n'ont pas tenu toutes les promesses de leurs concepteurs. Dès lors, plutôt que de susciter de nouvelles idées sur la forme urbaine de demain, nous avons décidé de nous adresser à des personnalités qui se trouvent aujourd'hui dans une situation concrète et qui pourraient préfigurer l'avenir de la ville. Leur questionnement est multiple:

- Etant donné la progression des moyens de communication, la ville deviendrait-elle virtuelle ?
- Etant donné les effets de la mondialisation économique, la ville, les villes seraient-elles le lieu idoine du creusement du fossé riches/pauvres ?
- Comment enseigner la ville aux citoyens urbains de demain ?
- La ville de demain sera-t-elle le fruit d'un nouveau schéma de polarisation, mettant en lumière de nouvelles centralités aux portes des agglomérations ou au cœur de régions nouvelles ?
- Cette ville sera-t-elle l'objet d'une densification des centres ou d'une diffusion dans les périphéries ?

Nos correspondants vous apportent, dans nos colonnes, quelques réflexions sur ces thèmes.

Enfin, nous ne pouvons pas exclure du débat la question posée récemment à Genève en citant, en écho, ce que nos collègues de la

presse genevoise nomme «psychodrame à Genève»: en novembre dernier, le Conseil d'Etat a fait l'événement en proposant ni plus ni moins qu'une fusion de l'Etat et de la Ville. Mal lui en prit, car ce projet déclencha un tollé général, certains dénoncèrent «l'insoutenable légèreté» de ses auteurs, qualifièrent l'intention de «mal ficelée» et sa présentation «à la hussarde» se heurta à un refus catégorique et immédiat du Parlement.

ET NOUS EN SOMMES LÀ!

Mais si l'on veut bien faire abstraction de la maladresse formelle de la proposition, on doit se demander s'il est raisonnable, quant au «fond», de ne pas se questionner sur les limites de la ville d'aujourd'hui, sur le sens que l'on doit donner aux termes de périphérie, d'agglomération, voire de région. Quelle réponse doit-on apporter pour résoudre des problèmes financiers en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, pour penser le rôle de la ville dans la perspective de demain et créer les conditions de sa reconnaissance au niveau fédéral ?

DES RAISONS D'ESPÉRER ?

A Genève, la Ville et l'Etat se sont enfin assis autour de la (même) table et une commission tripartite, associant des représentants de la société civile, s'est mise au travail. Autour de nous fleurissent des expériences concrètes qui tiennent lieu d'observatoires: des fusions de communes, la création d'arrondissements, d'agglomérations, la constitution de communautés urbaines, de régions. Il ne fait aucun doute que les questions posées par la valorisation du statut et du rôle des villes sont multiples et que les réponses sont diverses.

La rédaction

Bureau du groupe Suisse occidentale
 Pierre Aeby, président
 Arlette Ortiz, vice-présidente
 Michèle Miéville et
 Michel Jaques, secrétariat
 Ch. de Thury 14, 1206 Genève
 Isabelle Debrot, trésorière

Rédaction des Cahiers ASPAN - SO

Florence Meyer Stauffer, responsable
 ASPAN, Seilerstrasse 22, 3011 Berne
 Tél. (031) 380 76 76

Publicité

Senger Media SA – Lausanne
 23, Pré-du-Marché – 1004 Lausanne – Tél. (021) 647 78 28

Impression: Presses Centrales Lausanne SA, route de Genève 7, 1003 Lausanne

Comité de rédaction

Michel Jaques, président, rédacteur en chef

Membres:

Anne-Marie Betticher, Denis Clerc,
 Christa Perregaux, Fulvio Moruzzi, Michèle Miéville,
 Arlette Ortiz, Claude Wasserfallen

BEGASOL

H. GUBLER

**Chemin Banderolle 5
 1260 NYON 1**

**Tél.+Fax 022/361 03 64
 Natel 079/664 44 38**

TRAVAUX ET TECHNIQUES DU SOL

**PAVAGES MÉCANIQUES
 GAZONS PRÉCULTIVÉS**

LES LIMITES POLITIQUES DE LA VILLE

En Suisse, les limites politiques existantes sont de plus en plus remises en question: on parle de sept super-cantons. Dans le canton de Fribourg, les fusions de communes sont à l'ordre du jour, dans les grandes villes, on réfléchit à la création d'agglomérations, etc. Dans ce cadre, le canton de Fribourg s'est donné en 1995 un nouvel instrument: la loi sur les agglomérations.

De tout temps, la société s'est organisée pour résoudre les problèmes d'intérêt général et pour organiser les services publics dont les individus ont besoin. Pour cela, la société a créé des entités politiques qui mettent à disposition les services communs financés par les impôts. Durant ces dernières décennies, les entités politiques se sont de plus en plus unies pour organiser certains services comme les écoles, l'adduction et l'évacuation des eaux, etc.

Aujourd'hui, les problèmes du service public se posent de manière plus aiguë dans les agglomérations. Pour mieux y parer, les collaborations se sont multipliées. Toutes ces collaborations se basent sur des accords volontaires entre les communes concernées. En vue de donner encore plus de possibilités aux communes, le canton de Fribourg s'est doté en 1995 d'une loi sur les agglomérations. Cette loi prévoit la création d'une nouvelle entité politique: l'agglomération. Cette entité a une structure légale et politique propre, ce qui lui permet d'accroître son efficacité pour la réalisation de ses infrastructures techniques et culturelles, ainsi que pour l'organisation de ses services sociaux. Les tâches que l'agglomération peut se donner ne sont pas limitées, à l'exception de pouvoir fixer les impôts.

Aucune commune n'ayant pris l'initiative de lancer la fondation de l'agglomération jusqu'en 1999, le parti socialiste a organisé dans plusieurs communes une initiative populaire qui demande au Conseil d'Etat de fixer le périmètre provisoire. Cette initiative a abouti et le Gouvernement doit maintenant fixer ce périmètre.

La loi prévoit que le Conseil d'Etat ne définisse que le périmètre mais pas les tâches de la future agglomération. Or, comment faut-il fixer le périmètre d'une entité politique sans connaître ses tâches? Sans anticiper la décision du Conseil d'Etat, voici à titre d'exemples quelques pistes de réflexion qui me semblent personnellement importantes:

- L'élément physique: la continuité du bâti est un élément essentiel pour la définition du périmètre. A l'intérieur du tissu bâti, la densité de population est en général grande et les services publics peuvent être organisés de manière rationnelle.
- L'élément transport: il existe un système de transport public qui fonctionne. Il dessert la partie la plus dense du tissu bâti, car c'est là qu'il peut être exploité de manière économique.
- L'élément éducation: les collaborations intercommunales existent déjà et, avec un système de transport performant, le transport des élèves est facilité.
- L'infrastructure: les services industriels sont souvent organisés en commun ou au moins, il existe déjà des collaborations.

Ces propositions ressortent de domaines dont l'aménagement du territoire tient compte depuis toujours. De telles réflexions ne sont donc pas nouvelles. La nouveauté réside dans le fait que leur gestion sera faite au niveau d'une nouvelle entité politique. Il s'agit maintenant de créer cette entité et de lui donner la possibilité de faire ses propres expériences. Ce n'est qu'à la lecture de leurs résultats que l'on pourra juger de la pertinence de l'agglomération. Personnellement, je suis d'avis que la meilleure manière pour résoudre efficacement les problèmes des agglomérations sera une fusion des communes touchées, comme c'était déjà le cas dans nos grandes villes au début du vingtième siècle. J'espère donc qu'à l'aube de ce nouveau siècle, nous serons également capables de réorganiser nos structures permettant de rendre un service public performant.

Ch. Wiesmann, Fribourg

travaux publics

**Constructions de routes et de bâtiments
Génie civil
Équipements et voirie
Aménagements divers
Locations d'engins**

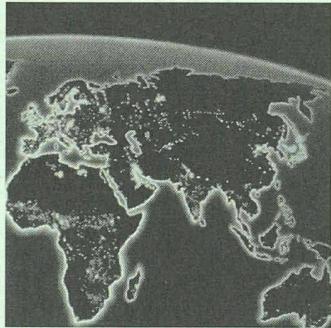
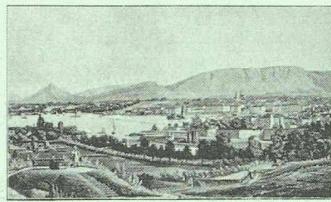


PERRIN

Certifiée ISO 9002
SQS 14156-13541

Siège à Nyon: Tél. 022 364 18 85
Succursale de Berne: Tél. 022 850 02 90
Succursale de Rolle: Tél. 021 825 46 11

LA VILLE VIRTUELLE



Regardons ce qui sépare ces deux images.

- La gravure de 1850 nous montre le premier tronçon de la route allant de Genève à Lausanne, bordée d'arbres, sans lampadaires. La lampe à incandescence n'apparaît dans les rues qu'au début du XX^e siècle.
- La photo récente, prise par un satellite, met en évidence l'effet de l'éclairage sur la dizaine de fuseaux horaires qui va de Dakar à Sydney.

En 150 ans à peine, nous sommes passés:

- de la gravure à la photo satellitaire,
- de la malle-poste aux télécommunications,
- de la lampe à pétrole au capteur solaire,
- de 600 à 6000 millions de Terriens,
- d'une espérance de vie de 40 à 80 ans,
- de la Ville historique à la Ville-lumière, celle que nous ne pouvons voir que de nuit, quand nous nous dégageons des images attachées à la première gravure qui nous imprègnent si fortement que l'on cherche éperdument à les perpétuer alors qu'elles s'estompent.

Nous vivons maintenant dans la Ville-lumière dont les réseaux hertziens, aériens et câblés couvrent toute la Planète.

Au fur et à mesure que les Terriens interconnectent leurs ordinateurs, la communication entre eux se fait en temps réel; nous pouvons, depuis Dakar allumer un phare à Sydney et constater depuis le satellite l'instantanéité de l'acte.

Nous pouvons entrer en contact de façon aléatoire avec n'importe quel point de la Terre, pour obtenir des informations, des services, des biens. La réalisation de cette potentialité donne naissance à la Ville virtuelle.

Nous avons maintenant accès en temps réel, à toutes les arcades, tous les bureaux, toutes les usines de façon inédite, imprévisible, mais voulue, comme s'il suffisait à chacun d'ouvrir sa fenêtre pour contempler le Monde.

Or, chaque fois que nous nous regardons, notre geste est repérable. Ce que nous lisons, ce que nous achetons, ce que nous mangeons, laisse des traces dans les réseaux. Nos prises de contact, nos préférences, peuvent être collectées, triées, données à notre insu.

Un pouvoir orwellien peut dresser notre profil et, dans le meilleur des cas, nous proposer bientôt des fresques d'information, des vitrines de sollicitations créées sur mesure, selon nos goûts. Je n'évoquerai pas le pire.

A l'instar des Perses et des Romains qui projetaient leur puissance à distance grâce à des voies carrossables, l'interconnexion de tous les ordinateurs favorise l'émergence de nouveaux pouvoirs à l'échelle mondiale. D'aucuns se taillent des empires dans ce deuxième monde où le soleil ne se couche jamais.

Mais si nous prenons un peu de recul, vue de Sirius, une évidence s'impose. Il n'était plus possible, même si nous le voulions, de poursuivre ce qui a été fait par la société industrielle à l'échelle de notre planète, tout particulièrement au cours du dernier demi-siècle. Les mégapoles, dérivées des métropoles sont en passe de devenir des nécropoles. Chacun constate, dénonce que l'Humanité est prise, ainsi que les gouttes de pluie, dans un cyclone dont l'œil tourne de façon toujours accélérée et englobe toutes les particules qui jusqu'alors échappaient à son vortex.

Il était temps que quelque chose de radicalement nouveau surgisse. Tout se passe comme s'il fallait que la population humaine, tant par sa multiplication, que par sa longévité accrue, devienne suffisamment dense pour se disperser sur la totalité de la surface d'un monde fini. Tant que cette saturation n'était pas réalisée, l'interconnexion ne pouvait se faire. Dans cette perspective, l'augmentation prévue de 3000 millions de Terriens, dans le demi-siècle à venir, prend un sens bénéfique inattendu.

Il fallait que l'Humanité, passe par ce point critique de prolifération et n'ait d'autre possibilité, ni d'autre destin biologique que d'engendrer de plus en plus d'individus pour voir se dégager enfin une forme d'organisation les impliquant tous.

Jacques Vicari

E.A.R.A. S.A.



ÉCRANS ANTIBRUIT
REVÊTEMENTS ABSORBANTS
CONCEPT ET RÉALISATION

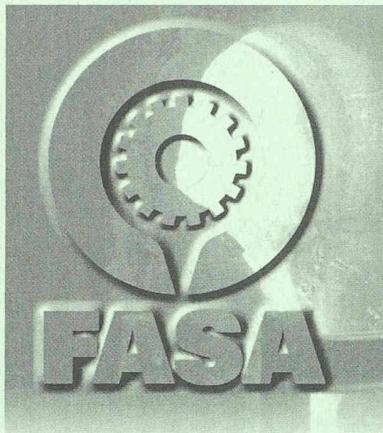
UTILISATION:

Parois antibruit:

Routes – autoroutes – voies ferrées
aéroports – stands de tir

Revêtements absorbants:

Ouvrages existants – assainissement
de locaux industriels etc.



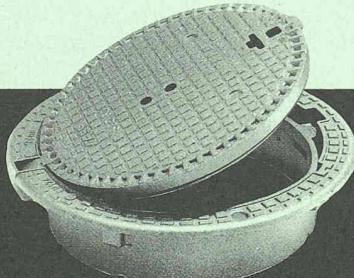
L'élimination des nuisances du trafic actuel et la remise à niveau en quelques minutes !

Leur construction leur confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations les plus extrêmes.

SOLO-SELFLEVEL, des dispositifs **articulés** et **réglables au niveau de la chaussée**, possédant un joint néoprène continu solidaire du couvercle ou de la grille et leur assurant une bonne stabilité tout en excluant le risque de boîtement et de claquement.

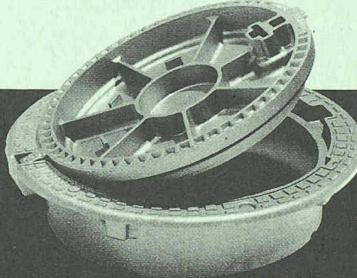
SOLO SELFLEVEL

Brevet + Patent



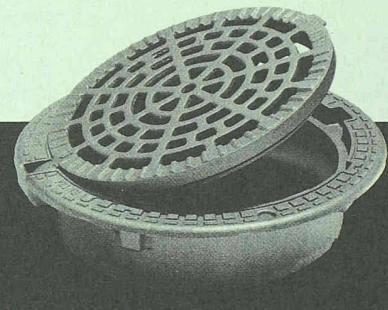
Classe D400, E600 et F900

avec ou sans verrouillage
(ventilé ou non en D400).



Classe D400

avec ou sans verrouillage.



Classe D400.

CH-1957 Ardon
info@fasa.ch
www.fasa.ch
+41 27 305 30 30
+41 27 305 30 40

VSS/4/01-99

FASA-FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

YSOX®

Le madrier isolant...

TESTÉ
DEPUIS
PLUS DE
25 ANS

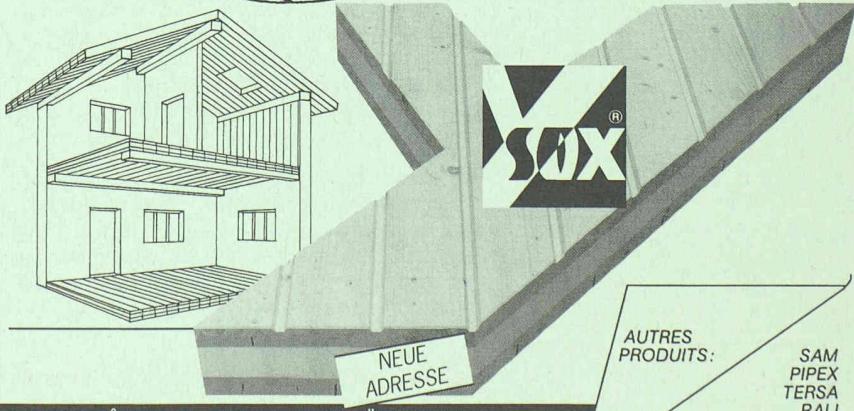


...polyvalent:

- Façade • Toiture
- Plancher (• Séparation)
- Montage rapide

Produit suisse
inventé, fabriqué
et commercialisé par

samvaz



1618 CHÂTEL-ST-DENIS
Tél. 021-948 94 41
Fax 021-948 95 65

8049 ZÜRICH-Höngg
Tel. 01-340 08 40
Fax 01-340 08 42

AUTRES
PRODUITS:

SAM
PIPEX
TERSA
RALI

BOIS LAMELLE-COLLÉ
INDUSTRIEL

PAUVRETÉ URBAINE ET POLITIQUE SOCIALE : VERS DE NOUVEAUX MODÈLES D'INTERVENTION ?

Le XXI^e siècle s'ouvre sur une réalité urbaine paradoxale. Les villes dans lesquelles réside la majorité de la population n'ont jamais été aussi riches, aussi confortables, aussi bien équipées, aussi diversément complexes. Les opérateurs économiques ne se trompent pas. Ils y trouvent le terrain idéal pour faire fructifier les investissements. Cependant, les villes subissent aussi de plein fouet les retombées négatives de toutes les mutations économiques et sociales. Les sociétés compétitives de l'ère de l'information sont aussi les sociétés urbaines menacées par l'accroissement des inégalités et la déchirure du lien social. La pauvreté y loge, au cœur même de l'abondance.

LA «NOUVELLE QUESTION SOCIALE» EST UNE QUESTION URBAINE

Le paradoxe ne doit pas faire illusion. Une triple lame de fond dessine, depuis le début des années 1990, les différentes lignes de force qui tendent à fragiliser la cohésion sociale dans les zones urbaines: précarisation de l'emploi, individualisation et fragilisation des solidarités, érosion des protections sociales. L'appauvrissement du lien social est aussi, incontestablement, un appauvrissement des lieux dans lesquels se tisse notre quotidienneté. C'est dans les grandes villes que «la nouvelle question sociale», celle de l'insécurité économique et de la désaffiliation sociale a acquis une dimension collectivement sensible.

Les plus grandes villes, et en particulier les villes romandes enregistrent les plus fortes augmentations de demandeurs d'emploi et l'allongement des durées de chômage. La part croissante des emplois «atypiques» ou précaires, le nombre important de «working

poor», la structure d'âges de la population, les faibles niveaux de qualification d'une partie de la population active, la multiculturalité, le nombre élevé de familles monoparentales, mais aussi l'atomisation des rapports humains sont des aspects connus de la situation sociale des villes. La proportion de ménages en situation de fragilité sociale y est comparativement plus élevée. Le taux de dépendance de l'aide sociale y est généralement plus important que dans les autres communes. Dans le Canton de Vaud, par exemple, la commune de Lausanne accueille 40 % de bénéficiaires de l'aide sociale, alors que sa population ne représente que le quart de la population totale. Le cas lausannois n'est pas isolé. Les dépenses sociales des grands centres urbains sont en constante augmentation depuis quelques années.

Subissant les retombées sociales et financières des mutations en cours, plusieurs grandes villes suisses (Aarau, Bâle, Berne, Biel, Fribourg, Lausanne, Lucerne, Zurich, etc.) se sont rassemblées dans une communauté de travail pour mieux faire entendre leur voix et faire en sorte que les problèmes qu'elles rencontrent en matière de politique sociale soient mieux pris en compte dans le processus de décision politique.

DE NOUVEAUX MODÈLES D'INTERVENTION : QUELLE GOUVERNANCE ?

La confrontation des sociétés urbaines au problème de la prévention de la pauvreté et de l'exclusion met en évidence la nécessité d'une politique de la ville de plus en plus sollicitée au titre de la régulation sociale. Cependant, la multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion des dispositifs d'aide sociale

 **ZMOOS SA**

Entreprise de génie-civil



E-mail: zmoossa@swissonline.ch



Site web : <http://www.zmoossa.ch>

- Canalisations
- Drainages, sous-solages au gravier
- Conduites pression eau et gaz, stations de pompage
- Protection de câbles et conduites pression par sous-solage
- Pousse-tubes, abaissement de nappe
- Chemin AF, équipement de quartier, aménagements extérieurs et renaturalisations
- Aménagements de terrains, terrains de sport et golf
- Location de dumpers à chenilles et de fraises à rocher
- Location de triuse type Powerscreen
- Transports spéciaux (charge utile jusqu'à 65t)

Nos succursales sont situées à :

2318 Brot-Plamboz (NE)	3236 Gampelen (BE)
1438 Mathod (VD)	3215 Büchslen (FR)

Renseignements techniques ou complémentaires :

Tél. 032/312 96 80

Fax 032/312 96 89

soulève plusieurs questions: qui fait quoi? Qui doit apporter les prestations et qui doit prendre en charge les dépenses? Comment assurer la cohérence des dispositifs et l'équité dans la répartition des charges? En d'autres termes, quelle gouvernance? Il y a là tout un champ ouvert à la réflexion sur le développement urbain et l'articulation des interventions des différents acteurs aux différentes échelles d'intervention.

Certes, l'échelle communale permet une proximité physique facilitant, en principe, une collaboration efficace entre les opérateurs du service public, les organismes prestataires de mesures d'insertion et les usagers. La ville apparaît aussi comme une échelle géographique qui permet aux acteurs locaux de se constituer en partenaires autour de projets de développement économique favorisant l'insertion sociale.

Mais la volonté de conjuguer directement l'économique et le social, de mobiliser la société civile et d'activer le lien social à l'échelle des villes n'est pas sans ambiguïtés: l'explosion des coûts de l'aide sociale place les communes urbaines plus touchées devant des problèmes financiers importants; ces com-

munes ne disposent pas des moyens humains, techniques ou financiers suffisants pour assurer les régulations auxquelles elles sont conviées.

La solidarité locale ne peut pas se substituer totalement à la solidarité régionale, cantonale ou nationale. Les villes revendentiquent notamment: l'institution de nouveaux modèles de péréquation visant une répartition équitable des ressources et des charges financières dans le domaine social; le statut d'observateur à la Conférence des directeurs cantonaux de l'assistance publique et la création, à l'échelon fédéral, d'une loi-cadre sur l'aide sociale. Leurs demandes sont légitimes. Elles sont fortement concernées par les décisions touchant à la politique sociale. Cependant, leurs possibilités d'intervention au niveau décisionnel ne correspondent pas à l'effort qu'elles fournissent. Comme dans d'autres domaines de la vie publique, il semble nécessaire d'articuler l'échelle des problèmes, aux échelles de décision et d'action.

Antonio Cuñha

*Institut de géographie
Université de Neuchâtel*



L'assurance d'un sol coulé de qualité

famaflor®

Famaflor SA, Le Grand-Pré, 1510 Moudon, tél. 021/905 34 35

AIA

Isolation phonique
Isolation spéciale
Tunnels de tir

Parois antibruit
Aéroports
Autoroutes

Acouver isol SA

Rue des Ruisseaux 8
2802 Develier

Tél. 032 423 17 18
Fax 032 423 17 28

COMMENT ENSEIGNE-T-ON LA VILLE AUX ENFANTS (DE 8 À 10 ANS)?

Dis maman, c'est quoi une ville? De nombreux parents sont souvent confrontés aux questions multiples et parfois déconcertantes de leurs chères têtes blondes. Ils s'adressent souvent aux enseignants pour trouver une réponse adaptée à l'âge et au niveau de compréhension de leurs enfants. Or, lorsqu'il s'agit de donner une définition simple et claire de la ville, elle n'est pas toujours évidente à formuler. Les principes pédagogiques développés au niveau de l'école primaire dans le canton de Genève sont les suivants: avant de comprendre ce qu'est la ville et de la définir, l'enfant doit pouvoir développer sa conscience de l'espace, utiliser ses propres repères pour mieux comprendre le monde qui l'entoure. L'étude est basée avant tout sur la découverte de l'espace et sur la décomposition du paysage. L'enseignant, confronté aux limites d'apprentissage de l'enfant, doit explorer avec lui ce qui lui est familier. Il s'appuie également sur «des outils» pédagogiques tels que l'observation, le dessin

ou la lecture d'une carte pour développer ses connaissances de base et sa perception du monde extérieur proche.

LE CONCEPT D'ESPACE AVANT LE CONCEPT DE VILLE

Pour permettre aux écoliers d'assimiler au mieux le concept d'espace (dès la troisième primaire), il leur est par exemple demandé de dessiner «le monde proche environnant», à savoir le quartier, notion de base enseignée et prévue par le programme didactique du canton de Genève. Les notions de commune et de ville seront introduites ultérieurement. En incitant l'élève à dessiner «sa vision» du monde qui l'entoure et à l'aide de repères connus comme la poste, l'école ou le terrain de jeu, l'enfant représente sa vision mentale de l'environnement proche et permet à l'enseignant de mieux appréhender les représentations pas toujours réalistes de ses élèves! Le but pédagogique du dessin est de comparer la représentation mentale de l'enfant à la réalité, une

Verdure assurée avec des géotextiles organiques.

- Tissus de coco:** Pures fibres de coco, très résistantes
- Filet de jute:** L'alternative au meilleur prix
- Nattes de paille et coco:** Egalement avec semences incorporées
- Fascine végétative:** Pour la revitalisation de cours d'eau



Notre proposition pour un reverdissement réussi: Conseils, génie biologie, semis hydraulique/Hydro-seeding, semis forestier, gazon-gravier, végétalisation extensive de toitures, protection contre l'érosion, gazon précultivé.

HYDROSAAT SA

CH-1717 St. Ursen
Tél. 026 - 322 45 25
Fax 026 - 323 10 77

CADGEO

Informatique

PSION
Industrial



EasID

Relevé des compteurs sur
Psion Workabout

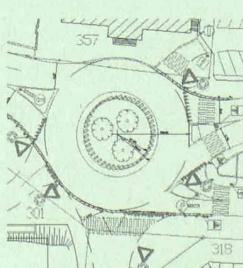
Votre partenaire pour:

- Produits PSION Industriel
- Logiciel de DAO/CAO
- Systèmes d'informations du territoire SIT
- Conseils, services, réalisations.
- Matériel, réseaux, logiciels.

PowerCAD 
DAO/CAO 2D/3D complète

CadINFO

Système d'information du
Territoire

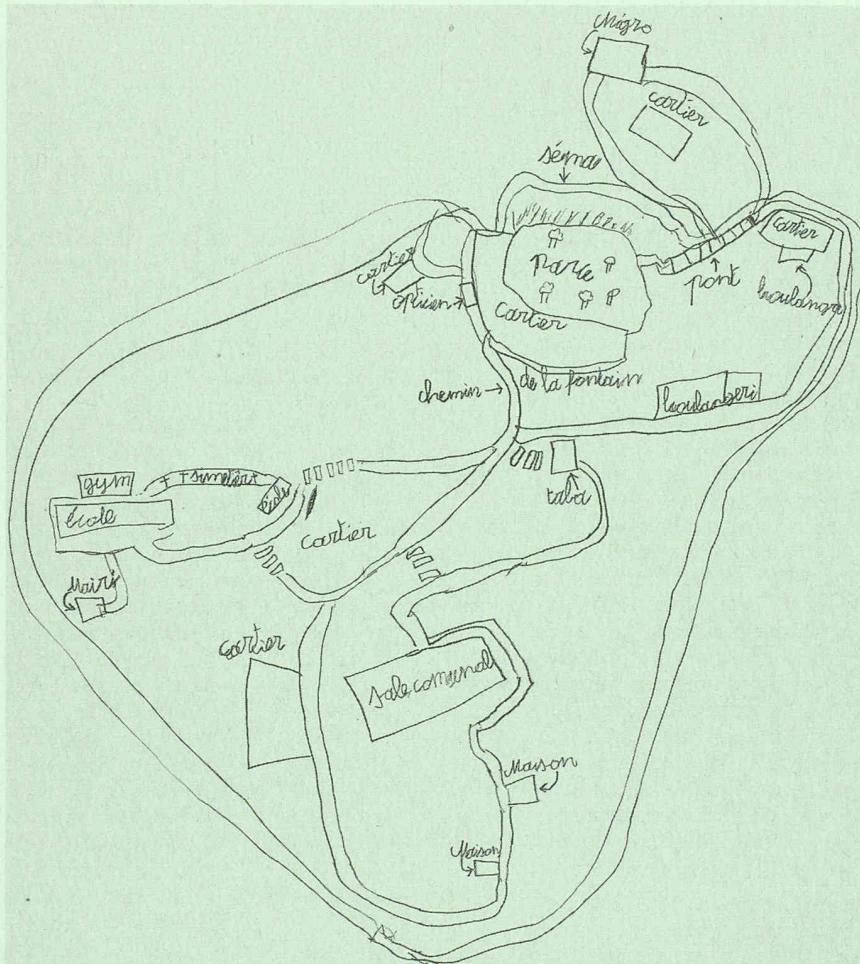


Nous vous proposons:

- Nos compétences et un service personnalisé.
- Installation sur site.
- Maintenance.
- Formation et support.
- Développement sur mesure.

<http://www.cadgeo.ch>

Route de la Conversion 271
1093 LA CONVERSION
Tél: 021/792.15.60
Fax: 021/792.15.61



course d'observation étant prévue après l'exercice du dessin. En parcourant le quartier, l'enfant prend conscience des dimensions, de la grandeur des bâtiments, des proportions et peut ajuster sa perception personnelle à la réalité.

AMÉLIORER LA PERCEPTION DE L'ENFANT DE MANIÈRE PROGRESSIVE

Cette démarche permet de développer le goût de la recherche et de l'observation pour mieux appréhender ensuite l'étude de l'espace élargi à la commune puis à la ville. Les programmes d'enseignement actuels encouragent également à développer chez l'enfant le sentiment

d'appartenance à une communauté. Il est par exemple demandé aux élèves de repérer les bâtiments publics (mairie, administration) ou de chercher quelques noms d'associations locales avec l'aide de leurs parents. Peu à peu, le concept pourra être élargi et l'enfant sera capable de mieux se repérer dans l'espace qui l'entoure. L'enseignant doit faire comprendre à l'enfant que le quartier ou la commune s'insèrent dans un espace urbanisé plus vaste qui est la ville de Genève et sa périphérie. L'espace genevois est lui-même compris à l'intérieur d'une ceinture de montagnes fermant l'horizon, sauf dans l'ouverture du lac. Pour introduire ces notions, une visite à l'extérieur est prévue dans la périphérie genevoise. Des photos et des schémas représentant Genève et les communes avoisinantes ont été présentées auparavant pendant les cours. Sur le terrain, les enfants observent le paysage qui les entoure et doivent répondre à des questions telles que: que voyez-vous ? (des montagnes ? un lac ?) jusqu'où voyez-vous ? (sur quoi bute votre regard ?). Cela permet à l'enseignant de s'assurer que l'enfant commence à se situer dans un espace structuré pluridimensionnel (à gauche, à droite, devant, plus haut, plus bas) composé de bâtiments, de montagnes, de rivières ou d'un lac.

Le concept et la définition de la ville enseignés aux enfants ne sont donc pas transmis par une simple phrase apprise par cœur mais approchés de manière progressive dans un concept d'espace qui tient compte de nombreux facteurs cités plus haut. Depuis les années 60 et 70, la géographie et ses disciplines affiliées perçoivent l'espace plutôt comme un vécu, un lieu de relation. Cette approche est également ressentie au niveau de l'école primaire. L'enseignement de la ville aux enfants est donc basé sur une approche progressive et qualitative car seulement certains apprentissages peuvent être développés à cet âge pour obtenir un bon résultat (lire une carte ou reconnaître son quartier par exemple). Néanmoins, il est fondamental que l'enfant garde une marge de créativité et façonne lui-même sa propre image de l'espace et de la ville.

*Michèle Miéville.
L'article a été rédigé sur la base du programme officiel fourni par la direction de l'enseignement primaire.*

PLAN INTERACTIF

Primerose 27 CH-1007 Lausanne

HyperBird®

URBANISTE ARCHITECTE INGENIEUR

transmettez vos données sous forme de plan interactif,
nous vous proposons le service ou le logiciel pour établir
un plan, des fiches et leurs relations sur web ou cd-rom

T +41(21)617 17 66 F +41(21)617 17 80 bsi@pingnet.ch http://members.pingnet.ch/bsi/

LES NOUVEAUX PÔLES URBAINS VAUDOIS

Les pôles de développement dans l'espace vaudois constituent-ils une nouvelle forme de ville ?

Quand et comment s'est formée l'idée des pôles de développement ?

En 1993 le service de l'aménagement du territoire (SAT) envisage la révision du plan directeur cantonal (PDC) de 1987 qui d'après la loi doit subir une révision périodique tous les dix ans.

Il faut refaire le point sur les nouvelles conditions notamment des transports, équipements, paysages et zones agricoles ainsi que des zones à urbaniser. Conjointement le SAT décide de traiter d'emblée quelques domaines prioritaires; ces études seront ultérieurement intégrées à la révision du PDC.

Dans le domaine des activités il s'agit d'abord de tirer un bilan exhaustif de l'impact de l'aménagement du territoire, essentiellement pour répondre aux critiques reprochant de freiner le développement.

Un mandat fut confié à deux bureaux d'experts (Aarproject AG et Urbaplan) pour déterminer l'importance et les causes des carences en terrains industriels. Confirmant certaines recherches déjà entreprises avant 87 un calcul plus précis a permis de démontrer que sur les 1900 ha légalisés en zone industrielle seuls 8 à 10 % étaient disponibles immédiatement (les 50 % sont occupés, l'autre partie n'est parfois pas équipée ou parfois théâtralisée par les propriétaires pour différentes raisons d'intérêt personnel).

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Débroussailler le maquis des disparités, mettre en évidence les disponibilités offertes et harmoniser les réglementations.

- Apporter les correctifs indispensables pour répondre à la demande et faire face à tous les problèmes d'accueil et d'implantation d'un support de main d'œuvre.

- Améliorer et soutenir la promotion économique endogène (des secrétariats régionaux) et exogène (du Service du Tourisme et de l'Economie (SET) et du Conseil pour le Développement (DEV)).

EN QUOI CONSISTENT LES INFRASTRUCTURES, LA FORME, LE CONTENU, LES CONDITIONS-CADRES D'UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT ?

Au départ la proposition des experts mandatés était de limiter les pôles à une douzaine pour concentrer les efforts sur les agglomérations et villes principales en fonction d'objectifs réalisistes prioritaires et de la révision du PDC avec une densité urbaine plus forte et moins décentralisée. Mais c'était sans compter avec la politique qui en a vite augmenté le nombre à dix-neuf de manière à contenter les régions du plan directeur de 87. Après discussion et présentation des objectifs aux représentants locaux, les experts ont revu leur proposition et le Conseil d'Etat a dès lors classé les pôles en quatre degrés de priorités différentes. Chaque pôle fait l'objet d'une planification en cours, le plus souvent par mandat privé, commençant par une analyse détaillée des possibilités d'accueil, suivie d'une estimation économique par le DEV (analyse qui se conclut actuellement par le recentrage effectif sur les pôles prioritaires) et une forme juridique qui va de la société simple à la SA en passant par la coopérative avec un organe de gestion comprenant des représentants des autorités (locales, régionales et cantonales) et des milieux économiques. Les interlocuteurs sont aptes à répondre aux questions des propriétaires, des investisseurs potentiels, ainsi qu'aux propositions des offices de développement régionaux ou cantonal.



Parois moulées – Pieux forés – Parois berlinoises – Ancrages – Parois clouées
Micropieux – Injections – Sondages – Abaissement de nappes
Pousse-tubes – Microtunneliers – Jetting – Colonnes ballastées

ZSCHOKKE LOCHER – Travaux spéciaux

FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA: Filiale de ZL

Route de la Venoge 10
1026 Echandens/VD
Tél. (021) 703 66 00
Fax (021) 703 66 01

Ch. Isaac - Anken 10
1219 Aïre/Genève
Tél. (022) 979 33 00
Fax (022) 979 33 11



LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT PORTENT-ILS ATTEINTE À LA ZONE AGRICOLE ?

Le principe est que l'on ne crée, sauf exception, pas de nouvelles zones industrielles. On allège la réglementation dans les zones existantes.

QUEL EST LE LIEN AVEC LA VILLE (CONCURRENCE OU CONVERGENCE) ?

VA-T-ON VERS LA CRÉATION DE NOUVELLES VILLES AVEC LA MIXITÉ LOGEMENT-ACTIVITÉS ?

EN ACCUEILLANT DES SURFACES COMMERCIALES NE CRÉE-T-ON PAS UN APPEL QUI VIDÉ LES VILLES DE LEUR SUBSTANCE ?

Les nouvelles priorités cantonales sont de soutenir et d'encourager les cinq pôles les plus porteurs, liés aux centres urbains de premier niveau.

Face à la vive réaction des régions il a été convenu d'accepter les initiatives locales en les orientant vers des regroupements fonctionnels spatialement disséminés.

Si au départ l'instrument est le même pour tous, les initiatives et le dynamisme des opérateurs locaux ou régionaux sont des facteurs importants de développement. Par exemple la Broye avec son association régionale intercantonale (COREB) franchit des obstacles qui semblent à l'inverse paralyser la région lausannoise avec sa COREL peu efficiente. On peut d'emblée pressentir un changement dans le paysage urbain du Canton de ce seul fait.

L'implantation de logements en bonne liaison et à proximité des pôles est plutôt encouragée. Il ne faut toutefois pas oublier que certaines régions sont en fort déficit comme par exemple le district de Nyon qui abrite plus de 55'000 habitants et compte seulement 16'000 places de travail pour environ 33'000 actifs.

Dans les pôles ce sont essentiellement les activités industrielles et administratives créatrices d'emplois qui bénéficient de l'allègement des contraintes réglementaires.

La trop forte demande en grandes surfaces commerciales ou de loisirs a toutefois dépassé d'emblée tous les scénarios crédibles. Par voie de persuasion les promoteurs ont été dans la mesure du possible dirigés sur trois pôles équipés et proches des centres urbains principaux ou reliés directement par transport public et privé. Cela étant, c'est le plus rapide ou le meilleur qui gagne ! Malgré la pression de trop nombreux concurrents on a ainsi limité l'éparpillement incohérent des services directs à la clientèle commerciale, dont le maintien en ville apparaît condamné par l'usage prioritaire de la voiture.

INTERROGATIONS EN GUISE DE CONCLUSION :

N'assistait-on pas à la mise en place délibérée et politiquement coordonnée, spatiale et économique, du remodèlement – du bouleversement – fondamental du paysage urbain, déjà amorcé sans contrôle cohérent auparavant depuis plusieurs décennies ?

Dans ces conditions, l'abstention des défenseurs et des représentants politiques «des villes», qui n'ont pas voulu prendre position dans le déroulement du débat ni n'ont su faire valoir les aspects social et culturel dans la définition du problème, n'est-elle pas remarquable ?

*Entretien avec Georges Grosjean,
urbaniste au SAT-VD recueilli par
Claude Wasserfallen.*

LES CAHIERS SUR INTERNET

Les usagers d'INTERNET peuvent désormais lire les cahiers de l'ASPAN-SO sur le réseau en commutant sur:

<http://ecolu-info.unige.ch/ASPAN>

L'essayer, c'est l'adopter !

VOTRE PARTENAIRE DU BOIS IMPREGNE POUR L'EXTERIEUR

NOUVEAU:

Couvert voiture

- Pergolas
- Terrasses en bois
- Clôtures

Pont en bois

- Glissières de sécurité
- Assortiment de bois imprégné
- Moquette routière (*Antiglisse*)
- Mobilier d'extérieur

Jeux d'enfants

- Abris - bus
- Cache conteneur
- Lames de façade

Signalisation bois / alu

- Sentier de randonnée 15 km

ETS RÖTHLISBERGER S.A. CH 2855 Glovelier Tél : 032 / 427.04.04 Fax : 032 / 426.67.05

ISO 9001
SOCIÉTÉ
QUALITÉ ASSURÉE
SOCIÉTÉ
QUALITÉ ASSURÉE

DEMAIN, VIVE LA VILLE

«Il n'y a que la Suisse au monde qui présente ce mélange de la nature sauvage et de l'industrie humaine. La Suisse entière n'est pour ainsi dire qu'une grande ville, dont les rues larges et longues plus que celles de Saint-Antoine, sont semées de forêts, coupées de montagnes et dont les maisons éparses et isolées ne communiquent entre elles que par des jardins anglais» Jean-Jacques Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire, septième promenade, 1782* (Ed. de poche Garnier-Flammarion, Paris, 1964, p.136). Voilà un concept d'urbanisation qui devrait faire pâlir d'admiration bon nombre d'aménagistes. Pour s'en faire une idée plus précise on pourra se référer aux peintures bucoliques de l'époque ou, plus près de nous, faire un voyage dans la campagne appenzelloise et comprendre ce que chérissait Rousseau. Un aménagement fondé sur le conflit irréductible de la personne avec la nature dite sauvage et surtout un urbanisme fait de distance entre les gens, comme une sorte de respect mutuel garant d'une non-confrontation. Évidemment, notre réalité est tout autre: en 2005, 60% de la population mondiale vivra dans les villes qu'elles soient des métropoles, des villes moyennes et petites, des communes rurales immergées dans une plus grande agglomération. Ainsi, si l'on veut parler de la ville du futur, on ne peut faire l'économie de prendre en compte le monde globalisé contemporain.

LA VILLE MONDE

Un nouveau concept de ville-monde pourrait d'ailleurs permettre de dépasser celui de la ville capitaliste fondée sur les flux, la consommation et la spéculation, concept qui, depuis la fin des trente glorieuses, est en crise. La véritable question est de savoir comment dépasser ces lignes de force que sont l'industrialisation et l'hygiène, qui ont préfiguré au développement

de Genève et de bien d'autres villes européennes pendant et après la révolution industrielle?

Ainsi, nos choix politiques pour la ville de demain postulent que la cité que nous connaissons aujourd'hui est mal adaptée aux contraintes de notre temps. Les nouvelles technologies la traversent de part en part, comme les voitures et l'asphyxient, à tel point que certains immeubles commerciaux doivent être démolis et reconstruits selon de nouvelles normes. Le déséquilibre entre l'habitat et les places de travail la mine. En effet, la majeure partie des emplois du canton sont situés dans les limites administratives de la Ville de Genève (140'212 emplois pour 176'372 habitants, *Recensement fédéral des entreprises, 1995*). Faut-il le redire, cette conception de la ville est définitivement obsolète car elle n'apporte pas de véritable réponse aux attentes qualitatives des citadin-e-s d'aujourd'hui!

VIVRE ET TRAVAILLER EN VILLE

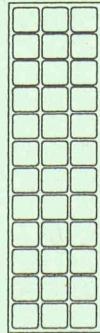
Et si nous donnions à chacun la possibilité de vivre et de travailler en ville (par exemple, en augmentant le nombre d'appartements bon marché au centre, moyennant la transformation rapide des nombreux bureaux vides). Par le passé, de multiples associations de quartiers se sont opposées à toute disparition de logements bon marché en ville, dans le quartier des Grottes comme dans bien d'autres d'ailleurs. Mais elles ont fait plus encore en se battant pour diminuer les nuisances et les dangers liés au trafic. Toutes ces mobilisations pour rendre la cité agréable à vivre avec la mise en place et l'application effective de solides moyens juridiques tels que la LDTR ou les PUS, ont permis d'infléchir la tendance centrifuge qui a vu expulser à la périphérie de toutes les villes suisses les habitant-e-s.

Mais Genève est, à plus d'un titre, une exception. En effet, la ville de Genève dans ses

AMAX Energie **Tél. 022 364 31 69**
Vy-Creuse 17 - **1196 GLAND** Fax 022 364 43 69

Panneaux électro-solaires
Installations autonomes
et liées au réseau

Demandez notre catalogue
Qualité et 20 ans d'expérience!



VULCAIN SA
Z.I. Le Grand Pré
1510 MOUDON
Tél. 021/905.51.51
Fax 021/905.17.20

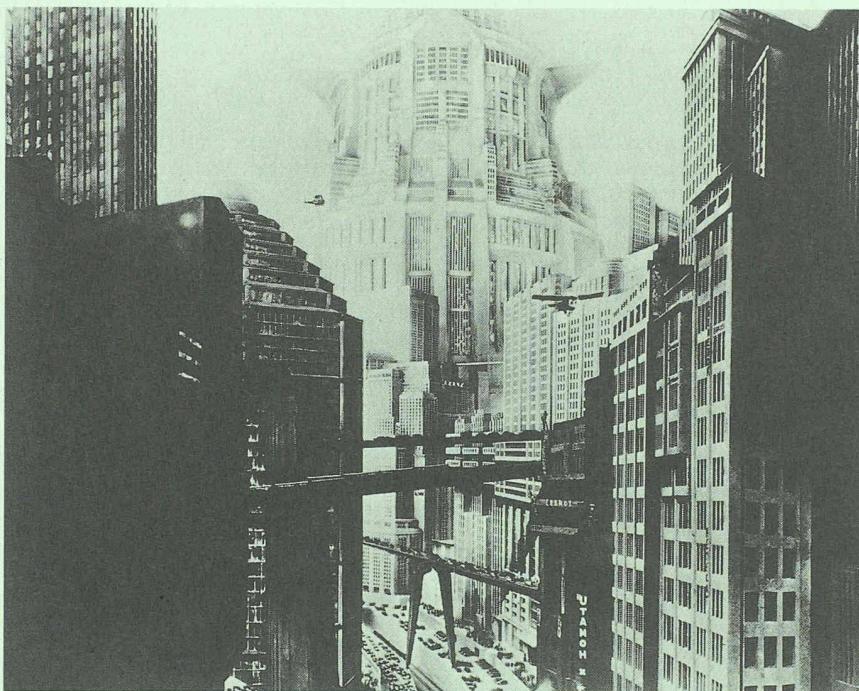
- Tubages et canaux inox

- Cheminées - Poêles - Barbecues

Exclusivité : - Edilkamin
- Thermidor
- Frei
- Hamex

Création personnalisée

Exposition permanente :
lundi/ jeudi : 7h30 - 12h / 13h15 - 17h00
vendredi : 7h30 - 12h / 13h15 - 16h30
samedi : sur rendez-vous



Affiche du film «Metropolis», Cinémathèque suisse, Lausanne.

frontières administratives a pu retrouver la quasi-totalité de sa population au milieu des années 90, population qu'elle avait commencé à perdre depuis la fin des années 60. Cette inversion de tendance s'est accélérée, en particulier au début des années 90. La crise économique et la diminution du pouvoir d'achat, ayant rendu inévitable pour chacun de reconstruire son propre mode de transport. Au final, de sérieuses économies en argent et en temps ont pu être réalisées en limitant les déplacements pendulaires. Par contre, le centre de Zürich a perdu irrémédiablement plus de 100'000 habitant-e-s depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

LA CITÉ POUR AFFRONTER LES DÉFIS DU FUTUR

Mais si l'on n'en restait qu'à ces considérations, on ne permettrait pas à notre collectivité d'affronter les défis futurs. En effet, chacun le sait, la «mondialisation» néolibérale que nous subissons tend à donner tous les pouvoirs à une minorité de dirigeants d'entreprises trans-

nationales et d'actionnaires de haut vol, au détriment des collectivités humaines qui se sont regroupées et organisées politiquement à plusieurs échelons de la démocratie.

LES VILLES-MONDE COMME PÔLE D'ANCRAGE D'UNE RÉSISTANCE

En toute logique, on devrait assister à une réappropriation des villes par les citoyennes et citoyens, puisque le sens de la cité réside dans la notion de gestion commune de problèmes partagés par tous, l'antinomie des thèses proônées par les néo-libéraux. Et c'est bien ce qui se passe depuis une vingtaine d'années. A titre d'exemples récents, les victoires des référendums contre l'aménagement de la place des Nations et contre le parking des banquiers à la place Neuve, qui ont permis de préserver des places publiques ne sont que l'expression politique de cette volonté.

L'AIR DE LA VILLE REND LIBRE

Conserver des places publiques, protéger et aménager des espaces verts, sont autant de choix politiques qui privilient les lieux de rencontre et d'échange d'idées face à l'esprit mercantile. La ville, dans la mesure où elle est un lieu conçu prioritairement pour y habiter, offre un cadre qui fonde des rapports sociaux conviviaux et solidaires, deux valeurs essentielles qui devraient nous permettre de sortir victorieux de la mutation économique que nous subissons.

A l'opposé de ce qu'a tenté de mettre en œuvre le Conseil d'Etat en proposant de diviser la ville en huit communes. Cette volonté politique de fractionnement peut, d'ailleurs, être mise en parallèle avec ce qui s'est passé dans les années 70, lorsque les banquiers ont tenté de vider les quartiers populaires de Genève de leurs habitant-e-s pour installer, en lieu et place de logements, des bureaux qui sont aujourd'hui vides.

Si l'on veut un complément de cette prise de position on pourra se référer à un texte plus documenté figurant dans le rapport sur le concept d'aménagement cantonal, RD 284-A, R 347-A, page 86 à 96.

Rémy Pagani



1844 VILLENEUVE
Tél. (021) 960 10 28
Fax (021) 960 38 55
1180 ROLLE
Tél. (021) 825 34 34
Fax (021) 825 40 40

AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE
(Entreprise autorisée par le Département de la Sécurité et de l'Environnement)

Vidange de toutes installations d'épuration, intervention 24/24
Curage à haute pression de canalisations et collecteurs, fraisage
Lavage de routes et chaussées, décapage de béton & acier
Inspection télévisée, digitalisation
Ramassage et transport d'huiles usées et toxiques ODS/SDR

Site Internet: <http://www.kunzli.ch> E-mail: Assainissement@bluewin.ch

NON À L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Suite à l'article de Madame Aude Zasso paru dans les colonnes des cahiers 3/1999, nous donnons la réplique à Monsieur Olivier Lador qui tient à exprimer ici son opinion. Celle-ci n'engage que son auteur.

Nous avons lu avec attention votre article et nous regrettons qu'il ne reflète visiblement que le point de vue municipal et celui des promoteurs bernois et zurichoises du projet. Permettez-nous de faire connaître le nôtre, en reprenant les points de votre exposé.

Vous le savez sans doute, l'industrie des machines éoliennes dispose d'un lobby puissant en Suisse, avec un, voire plusieurs conseillers nationaux acquis à leur cause. La Municipalité de Sainte-Croix n'a fait que tomber dans le panneau de ces habiles propagandistes. Il ne s'agit pas d'une initiative locale, encore moins celle de Monsieur le Syndic Martin, puisque les décisions ont été prises par ses prédecesseurs.

Il est faux de dire que la population pouvait «s'exprimer lors de la mise à l'enquête pour la demande d'implantation préalable». Après le vote positif du Conseil communal sur l'octroi d'un crédit complémentaire total de 186'000.— (dont 66'000.— et non pas 30'000.— à la charge de la commune), il ne restait que les oppositions par voies légales de citoyens isolés. C'était l'engrenage de batailles juridiques longues et coûteuses, sans parler de l'énergie et du temps dépensés en pure perte par toutes les parties.

Vous parlez ensuite du paysage. Nous nous référons aux considérants que les autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds ont publiés pour justifier leur décision de refus d'implantation d'éoliennes sur leur territoire. Elles notent à juste titre que le paysage est le parent pauvre et passe toujours en dernier. Or, le paysage est probablement la seule richesse authentique et durable de la commune de Sainte-Croix.

En ce qui concerne le manque d'information, vous avez entièrement raison. La Municipalité, contrairement à ce qu'elle affirme, a voulu faire l'impasse sur une véritable information à sa population. Cela prouve la faiblesse de son dossier et le manque d'arguments solides pour justifier ce projet pharaonique. Contrairement à ce que vous dites, les jeunes se sont parfaitement mobilisés pour aller voter. Souvent contre le projet d'éoliennes, comme le prouvent les inscriptions «taguées» au bord

des routes, virulentes contre les éoliennes. Nous imaginons mal des retraités montant sur des échelles, le pot de peinture à la main. En réalité, seule notre association a diffusé une réelle information. Articles de presse, annonces, tous ménages et même une conférence par des scientifiques de haut niveau qui a réuni 200 personnes par une belle soirée d'été.

Permettez-nous encore de rappeler la netteté du score: 946 signatures déposées en deux semaines de campagne en plein mois de juillet, alors que 587 étaient nécessaires et une majorité de plus de 60 % en votation, pour une participation jamais vue à Sainte-Croix de 54 % des électeurs. Il est par conséquent malhonnête de prétendre qu'il s'agit d'un vote de pensionnés de l'AVS. Mentionnons qu'une majorité des signatures a été obtenue par les commerçants qui, en très grande majorité, ont vigoureusement soutenu notre action.

Nous connaissons l'âge des 946 signataires de la demande de référendum. Nous affirmons que seuls les signataires de 18 à 65 ans nous auraient largement suffi pour aboutir.

L'éolien est une énergie propre, dites-vous. C'est ignorer la pollution qu'il engendre: focalisation du paysage, industrialisation d'un site, bruit cadencé, effet stroboscopique, tourisme de masse, etc.

Vous oubliez, comme beaucoup d'autres, que la Suisse est, avec l'Autriche, la championne du monde des énergies renouvelables. Vous oubliez que l'énergie éolienne a un rendement maximal, selon les endroits, situés entre 12 et 18 %. Savez-vous que l'énergie produite par les 7 machines prévues à Sainte-Croix en un an est produite toutes les 17 minutes par l'usine Cleuson-Dixence.

Nous ajoutons que le programme «Énergie 2000» est une émanation non contraignante du Département de l'Énergie et que, par contre, le Conseil national a refusé par deux fois cet été d'inclure l'éolien dans les énergies renouvelables à promouvoir en priorité.

Nous renonçons à développer les nombreuses raisons qui nous ont amenés à combattre ce projet mais restons à votre entière disposition si vous souhaitez élargir ce débat.

Olivier Lador,
Président de l'Association pour la sauvegarde
de la Gittaz et du Mont-des-Cerfs.

Voulez-vous éviter la
panne "sèche" ?

www.servilec.com ou 022 / 785.23.03

imprimantes laser
couleur



instruments de
mesure

AGENDA

L'AS PAN-SO organise, pour le **14 avril 2000 à Genève**, une journée d'information sur le **problème des recours formulés à l'encontre des projets des collectivités**. N'hésitez pas à vous inscrire auprès du secrétariat: ASPAN-SO, chemin de Thury 14, 1206 Genève. Tél: 022/346 83 55; fax 022/346 83 56; E-Mail: michele.mieville@aspan-so.ch

EXPLORER LES FRICHES DU FUTUR...

Avec collage construisez le réseau de compétences «friches du futur»

Dès 1997, sitôt après la journée de L'AS PAN-SO consacrée aux «Bâtiments vides!... Mode d'emploi», la revue *Collage*, persuadée que les friches constituent un objet négligé par l'aménagement du territoire, a poursuivi la réflexion sur cette question avec un groupe de spécialistes. Un écho favorable lors des premiers contacts, notamment un séminaire tenu à Biel en 1999 montre plusieurs raisons de poursuivre dans cette voie: les secteurs menacés de friche sont nombreux et divers (taille, affectation, situation); le phénomène est mal cerné mais influence l'évolution du milieu bâti; une approche très différenciée est requise mais la perception du phénomène doit encore s'affiner pour rechercher les meilleures stratégies. Pour toutes ces raisons, et dans l'optique d'une recherche opérationnelle, une sensibilisation et une collaboration sont nécessaires, et tout d'abord au sein même des milieux concernés par l'aménagement.

Pourquoi un réseau de compétences autour des friches ?

La nature des friches implique une approche plurielle et une structure adaptable, permettant l'étude de cas et les contacts directs pour rassembler connaissances et stratégies et susciter l'innovation dans le recours aux instruments de l'aménagement.

Le travail en réseau permet une collaboration directe entre partenaires administratifs, du secteur privé et des organismes professionnels ou de recherche. Il prend différentes formes: contacts bilatéraux, réunions d'ateliers ou conférence nationale. Les moyens de communication électroniques seront intégrés pour présenter et animer les travaux du réseau.

Premières actions: une série d'ateliers !

Afin d'ancrer la réflexion dans la pratique, une série de 4 ateliers est organisée en partenariat avec les collectivités locales. Chaque atelier permettra d'aborder une facette différente et de discuter les stratégies utilisées:

Aarau: Le ville d'Aarau tente de prévenir l'apparition de friches par une politique des petits pas, non conventionnelle. **Une journée en avril 2000.**

Delémont: Depuis des décennies, la crise des années 70 a laissé des friches qui sont devenues un élément de la gestion urbaine dans une ville attentive aux friches potentielles. **Une journée en mai/juin 2000.**

Genève: La ville se préoccupe des friches tertiaires, notamment celles liées à la disparition des commerces et du sort des bureaux vides dans les quartiers urbains. **Une journée en septembre/octobre 2000.**

Thoune: Les conséquences du retrait de l'armée seront abordées au cours **d'une journée en janvier 2001.**

Annoncez-vous!

Je m'intéresse aux ateliers suivants: Aarau
 Delémont Genève Thoune.

Merci de m'envoyer la documentation sur le réseau Friches du futur

Nom

Fonction

Rue

NP, localité

Tél.

Fax

e-mail

NB: Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants.

A retourner au secrétariat de l'AS PAN-SO ou à Nico Hartz, Aménagiste FUS, Case postale 633, 4502 Soleure, fax 032/623 74 24

PUBLICATIONS

Pour compléter vos connaissances, sans toutefois surcharger vos neurones, voici les références de deux textes:

- URBANISME N° 308 (septembre-octobre 1999): une revue consacrée au «Renouvellement urbain» et dont les auteurs décrivent le «New urbanism», tendance à l'opposé de ce que le titre évoque, prônant le concept de village, dont l'échelle et la qualité d'environnement favoriseraient les relations de bon voisinage.
- AMENAGEMENT, bulletin N° 3/99 de l'office fédéral de l'aménagement du territoire. Dans ce numéro, M. Le professeur Martin Lendi décrit les tendances passées et futures de l'aménagement en Suisse et fait la liste des questions pendantes.